Image not found or type unknown

En cas de refus de la capacité de mariage

Par **dinkydrucila**, le **08/12/2008** à **23:24**

Bonjour,
je suis en couple avec un tunisien, on a eu rdv à l'ambassade de france à tunis pour notre capacité de mariage, le consulat a un doute sur notre sincérité car ça fait 6 mois qu'on c connu sur le net et c t notre première rencontre physique. Donc il a transmi notre dossier au procureur.
en cas de refus de ce dernier, quels sont les recours possibles ?
par avant merci de votre réponse
Delphine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés